

Date : Le 5 octobre 2022

Heure : 19h

Endroit : Salle Claudie Ouellet ESCB

## Projet d'ordre du jour

Points à l'ordre du jour	Temps alloué
1. Accueil de la direction	5 min
2. Nomination d'une secrétaire nommée par la directrice (art.69 LIP)	1 min
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par la direction	2 min
4. Documents de formations aux membres du CÉ (document et capsules)	5 min
5. Retour sur les rôles du président et du vice-président	5 min
6. Élections par les membres du CÉ : Président(e) Vice-président(e) Trésorière	5 min
7. Déclaration d'intérêts des membres (art.70) et formulaire des représentants	2 min
8. Adoption du procès-verbal de la réunion de juin 2022 (lecture faite individuellement avant la rencontre)	3 min
9. Orientation : Nomination ou non des représentants de la communauté (art.42 LIP)	5 min
10. Choix des jours, des lieux et de l'heure des séances publiques (art.67) – voir document « Projets de rencontres»	5 min
11. - Informations de la direction d'établissement : - Mandat du CÉ, rôles et responsabilités, priorités de l'école - Projet éducatif (art. 74)	15 min
12. Adoption des règles de régie interne (art. 67)	3 min
13. Approbation : Utilisation des locaux (art.93)	3 min
14. Information : Évaluations annuelles 22-23 (art.96.13 (4)) + 1 <sup>re</sup> communication	6 min
15. Approbation : Dérangements pédagogiques (art.87)	10 min
16. Information : Concentrations	10 min
17. Adoption : Budget de fonctionnement du CÉ, 1 500\$ (art.66)	5 min
18. Information : Campagne de financement 22-23	5 min
19. Information : Suivi de correspondance CCSÉHDAA	2 min
20. Levée de l'assemblée	1 min

Total : 83 min.